

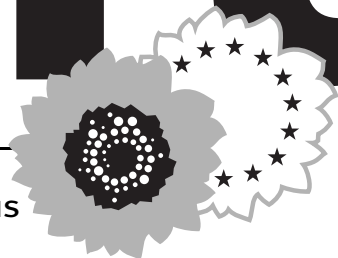


Dessin Charlie-Hebdo

Vert

CONTACT

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION
DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS



572

bis

DU 24 AU 30
JUN
2000

7 FRANCS
1,06 EURO

Conseil national interrégional (CNIR) de Paris - 16 et 17 juin 2000

Compte-rendu des décisions

Ordre du jour

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 juin 2000, décide que le problème des versements au mouvement des députés et eurodéputés sera soumis au CNIR lors de sa réunion d'août.

Commission Immigration

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni les 17 et 18 juin 2000 à Paris, valide le nouveau responsable de la commission Immigration : Manuel Tavarès.

Commission Économie

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni les 17 et 18 juin 2000 à Paris, valide le nouveau responsable de la commission Économie : Bernard Guibert.

Commission Éducation

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni les 17 et 18 juin 2000 à Paris, valide le nouveau responsable de la commission Éducation: Rémi Hess.

Motions diverses

Éducation

Considérant la nécessité de réformer l'Éducation nationale et les difficultés, en l'état actuel des choses, auxquelles se heurtent parfois les expériences innovantes, le Conseil national interrégional des Verts, réuni les 17 et 18 juin 2000 à Paris, soutient les démarches allant dans le sens du développe-

ment de pratiques pédagogiques variées, et notamment celles de Marie-Danièle Pierrelée, exprimée dans son manifeste "Halte aux massacres des intelligences", et des associations Déclit, tout en ayant conscience de la complexité des questions que soulèvent ces initiatives et de la nécessité de mener à leur sujet une réflexion de fond dans une perspective politique verte.

Handicap

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 juin 2000, se prononce pour une ouverture unique du handicap avant et après soixante ans. Dans un but de prise en charge de traitement égalitaire, le financement sera centralisé et ses modalités prévues dans un cadre législatif s'imposant aux organismes prestataires.

Les parlementaires Verts veilleront à ce que, dans le cadre de l'ONDAM, des moyens réels soient attribués aux établissements ; un véritable programme quinquennal devra être élaboré qui visera à assurer la montée en charge des moyens nécessaires à la mise en œuvre de soins de qualité dans les établissements. Unanimité.

UNEDIC - PARE

Avec l'accord de plusieurs syndicats de salariés, le MEDEF a obtenu la suppression du système collectif d'indemnisation du chômage au profit d'un contrat individuel. C'est l'avènement d'une logique coercitive en remplacement d'une logique de droit. Ainsi les plus de deux millions de salariés sans emploi ne le seraient pas par

manque de poste de travail ou par suite de plans de licenciements massifs organisés par les grandes entreprises pour améliorer leur rentabilité, mais parce qu'ils ne chercheraient pas sérieusement du travail !

Par la contrainte du PARE, les chômeurs sont pris en otage et une fois de plus considérés comme responsables de leur situation.

Dans le même temps, le MEDEF cherche à marginaliser les syndicats qui refusent ses diktats en conditionnant la participation syndicale à la gestion de l'assurance-chômage au fait de signer les accords. Ceci démontre l'importance de la révision des règles de la représentativité syndicale ainsi que des modes de financement des organisations syndicales : il est urgent de garantir l'autonomie syndicale par l'organisation d'un financement similaire à celui des partis politiques.

Enfin, un pas de plus est franchi dans le démantèlement tant voulu par le MEDEF des droits collectifs dont bénéficiaient jusqu'ici les salariés. L'introduction à cette occasion d'un nouveau contrat de travail à durée limitée de dix-huit mois à cinq ans relève de la même philosophie : toujours moins de droits pour les salariés, toujours plus de précarité.

En faisant de l'ensemble du protocole un tout non négociable, le MEDEF cherche à contraindre le gouvernement à cautionner sa politique.

Au lieu d'utiliser les excédents de l'UNEDIC pour indemniser les 59 % de chômeurs qui aujourd'hui ne reçoivent aucune aide des ASSEDIC, le patronat cherche à réduire encore le nombre de chômeurs indemnisés. De plus, il empêche au passage

entre 36 et 42 milliards de francs en abaissant progressivement les cotisations patronales.

En conséquence, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 juin 2000, interpelle le gouvernement pour :

- qu'il refuse cet accord dès maintenant,
- qu'il demande à l'UNEDIC d'utiliser ses excédents pour augmenter le nombre de chômeurs indemnisés, supprimer dès aujourd'hui la dégressivité et développer leur chance de retrouver un emploi,
- qu'il rejette l'introduction d'un nouveau contrat de travail entre les CDI et les CDD ;
- qu'il relance des négociations multipartites État/Syndicat/Patronat où les associations et syndicats de chômeurs soient représentés.

Sans papiers

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 Juin 2000 :

- est totalement solidaire de la juste lutte des sans-papiers pour leur régularisation,
- dénonce l'arbitraire, les arrestations, les expulsions, les actions d'intimidation auxquels ils sont soumis, et l'attitude du ministre Chevènement qui en est le principal responsable,
- condamne par avance toute nouvelle intervention des forces de police,
- considère qu'une forte volonté politique de trouver une issue digne, juste et respectueuse des personnes peut et doit être affirmée au plus haut niveau pour imposer la volonté de régularisation à l'ensemble des préfetures,

- exige du gouvernement et de son Premier ministre qu'ils mettent fin à ces dizaines de milliers de situations inhumaines profitant aux employeurs de main d'œuvre maintenue contre son gré dans la clandestinité officielle et exclue de tout droit (travail, circulation, soins, allocations...).

Enfin, le CNIR demande aux porte-parole nationaux, députés, secrétaire d'État, et ministre Verts :

- d'interpeller solennellement tous les ministres et responsables politiques de la majorité pour que cesse ce jeu honteux, indigne d'un gouvernement de gauche,
- d'exiger que les sans-papiers soient effectivement traités dans la dignité due à tout être humain, notamment que les conventions européennes sur la vie privée et familiale soient appliquées,
- de dénoncer une interprétation du droit d'asile, politique et "territorial", indigne du pays des droits de l'homme,
- d'intervenir ensemble et publiquement en faveur de la régularisation des sans-papiers en lutte à Lille et Toulouse, mais aussi à Rouen et dans de nombreuses autres communes, comme première étape de la régularisation de tous les sans-papiers,
- de faire ainsi vivre l'idéal et les valeurs de solidarité de l'écologie politique !

Réforme de la constitution

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 juin 2000, constate le lancement d'une procédure de révision de la constitution à l'initiative du président de la République et du Premier ministre se limitant à diminuer la durée du

mandat présidentiel de sept ans à cinq ans. Les Verts ont toujours été favorables à la diminution de la durée du mandat présidentiel. Mais cette diminution ne doit pas se traduire par une présidentialisation renforcée de la V^e République. (...)

Les Verts profiteront du débat ainsi ouvert pour rappeler leurs propositions pour une démocratisation de la vie politique :

- limitation du cumul des mandats, proportionnelle, statut de l'élu ;
- droit de vote aux élections locales pour les résidents étrangers ;
- et plus globalement, passage à une VI^e République, s'intégrant dans une constitution européenne fédérale.

Le CNIR mandate le groupe de travail mis en place par le Collège exécutif, les députés nationaux et européens et les ministères, pour présenter au CNIR des Journées d'été orientations d'une telle VI^e République.

- Autour des cinq axes suivants :
- réformes constitutionnelles (rôle de l'exécutif, du législatif, du judiciaire) ;
 - insertion dans une Europe fédérale ;
 - "refondation sociale" ;
 - développement durable et VI^e République ;
 - décentralisation allant dans le sens d'une plus grande autonomie régionale allant dans le sens d'une France fédérale dans une Europe fédérale.

Le CNIR mandate le Collège exécutif pour préparer des documents permettant de relayer ces propositions dans le cadre de la campagne du référendum et organiser des initiatives sur ces ques-

SUITE PAGE SUIVANTE ...

Conseil national interrégional (CNIR) de Paris - 16 et 17 juin 2000

... SUITE DE LA PAGE 1

tions, en lien avec les États généraux de l'écologie politique (EGEP), pour relayer ces questions entre septembre et décembre (Sommet de Nice). Les commissions doivent être consultées dans l'élaboration du document.

Le CNIR s'interroge sur le risque de voir galvaudée la notion de référendum dans ce contexte de quinquennat sec imposé par le président de la République. En effet, en l'absence de possibilité de discussion sur les nécessaires changements institutionnels, cela vide de sens le recours à ce type de consultation.

Faux électeurs

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 juin 2000, se félicite du travail d'Yves Contassot et des Verts parisiens dans l'affaire des faux électeurs parisiens.

Faux électeurs, suite...

Le CNIR affirme sa solidarité avec les déclarations de Noël Mamère mettant en cause l'ancien maire de Paris, Jacques Chirac, dans la mise en place de ce système. Il dénonce la sanction prononcée par le président socialiste de l'Assemblée nationale visant à museler la libre expression démocratique des élus.

Débat sur les droits à polluer

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 juin 2000, se prononce contre la possibilité de mise en place d'un marché des permis à polluer ouverte dans le plan national du gouvernement de lutte contre l'effet de serre de la France à quelque niveau que ce soit.

Le CNIR estime que, outre qu'un tel marché constituerait un pas supplémentaire dans la marchandisation des vies, il renforcerait les inégalités entre pays riches et pollueurs et pays pauvres brimés dans leur développement.

Le CNIR rappelle que la lutte contre l'effet de serre incombe prioritairement aux pays pollueurs. Ceux-ci doivent respecter les engagements pris à Kyoto (et aller au-delà le plus rapidement possible) par des mesures nationales et non en achetant les "droits à polluer" des pays les moins développés.

Le CNIR préconise pour cela notamment :

- la mise en place d'une pollu-taxe sur le CO2 et l'énergie,

- le transfert du transport de marchandises de la route vers le rail et la voie d'eau,

- la priorité aux transports en commun,

- le bridage des moteurs des automobiles au niveau des vitesses légales autorisées,

- une politique active de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables.

- de profiter des six mois de présidence française pour mettre en chantier un calendrier européen de refonte des critères actuels de modification de la TVA, l'objet étant d'écologiser cette taxe en la modulant en fonction des pollutions et des consommations de ressources nous renouvelables engendrés par les productions et services soumis à TVA sur le marché européen.

Plaquette Transports

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 juin 2000,

adopte la plaquette "Transports" telle que proposée par la commission *ad hoc*.

Statuts-adhésion

Attendu que des statuts types régionaux ont été élaborés il y a maintenant plus de cinq ans ;

Attendu que ses statuts peuvent être modifiés par le CNIR à 75% des votants (comme pour l'agrément intérieur).

Attendu qu'un alinéa nous paraît particulièrement étonnant [...] ainsi rédigé « *tout adhérent dispose du droit de vote en toute assemblée régionale, départementale ou locale (x) mois après l'acceptation de son adhésion. Ce même délai est nécessaire pour représenter Les Verts lors des diverses élections régionales ou locales tant externes qu'internes.* »

Attendu qu'il nous paraît anormal que le délai pour avoir le droit de vote soit le même que celui pour être porte-parole régional par exemple.

Attendu qu'il n'est pas question de pénaliser les nouveaux adhérents en allongeant démesurément le temps nécessaire pour avoir le droit de vote.

Le CNIR des Verts, réuni les 17 et 18 juin 2000, décide de modifier ainsi cet alinéa :

« *tout adhérent dispose du droit de vote en toute assemblée régionale, départementale ou locale (x) mois après l'acceptation de son adhésion. Tout adhérent peut représenter Les Verts lors des diverses élections régionales ou locales tant externes qu'internes (x) mois après l'acceptation de son adhésion.* »

Votée à plus de 75 % de votants, cette décision s'impose aux structures régionales.

Formation professionnelle

Comme mesures urgentes, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 juin 2000, demande :

- L'intégration explicite et l'organisation de la concertation dans le temps de travail pour permettre la constitution d'équipes, ainsi que des moyens structurels (emplois du temps, choix des classes, formation, en particulier à des pédagogies alternatives).

- Un plan de résorption de la précarité que subissent actuellement nombre d'enseignants particulièrement en lycées professionnels (LP).

- Une place confortée à un enseignement général et théorique repensé, s'appuyant sur l'activité des élèves, facilitant notamment des changements d'orientation et des poursuites d'études pour les élèves.

- Pour améliorer la réussite scolaire, l'autonomie et la citoyenneté des élèves : des temps de dialogue, de tutorat et de suivi intégrés dans leur emploi du temps, tant au niveau de la classe que de l'établissement.

- La création de postes de travailleurs sociaux, notamment insuffisants au regard des problèmes actuels que rencontrent les élèves.

- L'augmentation des taux et du nombre de bourses d'études.

- La mise en place dès que possible, par appel à équipes volontaires, de LP expérimentaux chargés de développer des pratiques pédagogiques nouvelles, favorisant l'autonomie des jeunes.

Les transformations, les réformes des LP ne peuvent se faire, compte tenu de la situation actuelle, à moyens

constants. Leur financement doit être planifié à partir du budget 2001.

À cet effet, le CNIR mandate les parlementaires Verts pour le suivi de ce dossier.

Fonctionnement du mouvement

Assemblée générale

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 18 & 19 juin, adopte le calendrier préparatoire à l'Assemblée générale des Verts (cf. ci-contre), proposé par le Collège exécutif, en conformité avec les statuts.

Refonte des statuts

Le Conseil national interrégional des Verts réuni les 17 et 18 juin 2000 décide d'initier un processus de refonte des statuts et modes de fonctionnement des Verts pour les rendre plus opérationnels, en adéquation avec les besoins et la nouvelle envergure des Verts.

Le CNIR mandate une commission de douze personnes (cinq membres du Collège exécutif (CE), deux membres du Conseil statutaire et cinq membres du CNIR) pour effectuer un diagnostic des forces et faiblesses de nos modes de fonctionnement actuels. La commission pourra, pour ce faire, consulter les adhérents et responsables des Verts, avec l'appui logistique du Secrétariat national, et organiser des débats lors des Journées d'été. Le CE et le CNIR désignent leurs représentants à la proportionnelle des courants.

Les conclusions de la commission seront incluses dans *La Tribune* spéciale AG.

Le CNIR décide par ailleurs d'organiser un vaste débat dans le mouvement sur les orientations que le mouvement souhaite donner à ces nouvelles institutions. Ce débat se déroulera sur plusieurs mois afin que l'ensemble des adhérents s'en empare et puisse s'exprimer. Ce débat pourra se conclure par un vote des militants par voie référendaire.

Les cinq représentants du CNIR à la commission créée par la décision sont Régis Édart et Brigitte Desveaux pour "Ouverts", Anne-Marie Billotet pour "Autrement Les Verts", Sylvain Bigaud et Sergio Coronado pour "Dynamique Verte".

CALENDRIER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2000

- Vendredi 1^{er} septembre : date de fixation du nombre Vert, qui détermine le nombre de délégués à l'AG fédérale par région (et le nombre de délégués au 3/4 du CNIR). Seuls les adhérents à jour à cette date et dont les cotisations ont été remontrées au niveau national sont pris en compte pour fixer ce nombre Vert.

- Samedi 23 septembre : date limite de remise au secrétariat national des textes pour l'AG (motions d'orientations, motions ponctuelles et contributions).

- Dimanche 15 octobre : réunion du CNIR.

- Dimanche 29 octobre, de 9 h à 18 h : Assemblée générale décentralisée par région.

- Samedi 11 et dimanche 12 novembre : Assemblée fédérale à Toulouse.

Vie des sensibilités

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni les 17 et 18 juin 2000 :

- souhaite une normalisation des relations entre Les Verts et l'ensemble des sensibilités qui les traversent ;

- décide de lever, dans la mesure du possible, tous les obstacles institutionnels à un exercice fécond, sain et apaisé du débat interne ;

- demande au CE d'organiser à cette fin un débat au sein du CNIR d'août 2000 sur l'organisation de la vie démocratique interne, sur les moyens à y consacrer, et sur les droits et devoirs des courants d'idées organisés au sein des Verts ;

- invite les sensibilités à présenter avant fin juillet, via leurs élus au CE, leurs propositions concrètes en ce sens, en vue d'élaborer (si possible) une motion de synthèse.

CNIR d'octobre

Le Conseil national interrégional d'octobre se tiendra sur une seule journée, afin d'organiser une seconde convention « Municipales et Cantonales 2000 » le deuxième jour. En conséquence, la convention se tiendra le samedi 14 octobre 2000 et le Cnir se tiendra le dimanche 15 octobre 2000.

Le compte-rendu complet des décisions du CNIR est disponible auprès du Secrétariat national
107 avenue. Parmentier, 75011 Paris.
Tél. 01 43 55 10 01.
Internet : www.verts.imagine.fr
E-mail : documentation@les-verts.org

vert L'OURS

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS

Rédaction : 107 avenue Parmentier, 75011 Paris
Tél. : 01 43 55 10 01 - Fax : 01 43 55 16 15
E-mail : vcontact@verts.imagine.fr
Web : <http://www.verts.imagine.fr>

Directrice de publication : Janick Moriceau
Directeur de rédaction : Jean-Luc Bennahmias
Secrétaire de rédaction : Erwan Lecœur
Assistante de rédaction, photographe : Julie Bériot
Mise en page : EL
Reporter : Éric Marquis
Dessin de Charlie-Hebdo reproduits avec l'aimable autorisation de notre excellent confrère

Imprimerie : Presse Pluriel, Paris - Tél. : 01 43 66 71 53
Tirage : 10 000 ex. CPPAP n°68 242 - ISSN 0298-8089
Ont aussi collaboré à ce n° : Régis Édart, Ruffin Mpaika, P Yann Salaun

JE M'ABONNE À **vert**

HEBDOMADAIRE ÉDITÉ PAR ÉCODIF

Abonnement individuel : un an : 200 F
Tarif spécial adhérent des Verts : un an : 150 F
Abonnement institutionnel : un an : 300 F
Chômeurs, étudiants... : un an : 100 F

Les nom, prénom et adresse de nos abonné(e)s sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec Vert Contact, sauf opposition motivée. Dans ce cas, la communication sera limitée au service de l'abonnement. Les infos pourront faire l'objet d'un droit d'accès et de rectificatif dans le cadre légal.

Nom Prénom
N° , rue
Code postal Ville

Tél. Fax

Coupon à renvoyer avec votre règlement par chèque bancaire ou postal (exclusivement) à Vert-Contact, Service abonnement, BP 90, 75961 Paris Cedex 20 - Tél. : 01 43 66 16 05

JE REJOINS

Les Verts

Nom
Prénom
N° , rue
Code postal
Ville
Tél.
Fax
Profession

Coupon à renvoyer (ne pas envoyer d'argent, vous recevrez sous peu un courrier) Les Verts, service Adhésions - 107 av. Parmentier, 75011 Paris

